



[REDACTED]

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21064574***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 MAI 2021DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0471 668 438****Nom**(en entier) : **MATTIMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Drève Maréchal Massena, 7 - 1470 Baisy-Thy****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats**

Texte

L'assemblée générale des actionnaires de la société Mattimmo SA, en date du 17 Janvier 2021 a pris les décisions suivantes :

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des deux administrateurs,
Monsieur VANDERSTRAETEN Christophe Jean
Monsieur VANDERSTRAETEN Mathieu Albert
Leur mandat est renouvelé pour une durée de six ans.
Leurs mandats sont exercés à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le même jour décide de renouveler le mandat d'Administrateur Délégué de Monsieur VANDERSTRAETEN Christophe Jean pour une durée de six années.

Les résolutions sont acceptées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vanderstraeten Christophe
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).